



CENTRE D'ÉTUDE
EN RESPONSABILITÉ SOCIALE
ET ÉCOCITOYENNETÉ

A large, solid orange arrow graphic pointing to the right, positioned on the left side of the page.

ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LA REPRISE COLLECTIVE EN AGRICULTURE AU QUÉBEC

Portrait synthèse

Équipe de rédaction : Samuel Paquette (CÉRSÉ); Tassadit Zerdani (CÉRSÉ); Olivier Corbin-Charland (CÉRSÉ); Maricarmen Marino (CÉRSÉ); Pierre-Olivier Ouimet (CISA) avec la collaboration de Marie-Claude Biron (CISA) et Mamadou Diagne (CÉRSÉ)

Comité de suivi du projet de recherche : Tassadit Zerdani (CÉRSÉ); Maricarmen Merino (CÉRSÉ); Olivier Corbin-Charland (CÉRSÉ); Mamadou Diagne (CÉRSÉ); Pierre-Olivier Ouimet (CISA); Samuel Paquette (CÉRSÉ); Marie Lacasse (CQCM); Jérôme Gagné (CQCM); Stéphanie Legault (CDRQ); Gérald Bouliane (CDRQ); Emeline Le Guen (Chantier ÉS); Gabrielle Lagüe (Chantier ÉS); Marie-Josée Vezina (CRAAQ); Clovis Raymond-La Ruelle (FRAQ); Marie-Claude Lapierre (CSC); Vincent Magnat (Réseau Coop).

Mise en page : Marie-Claude Biron (CISA).

Partenaires du Projet : Chantier de l'économie sociale (Chantier ÉS); Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ); Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM); Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ); Coordination services-conseils (CSC); Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), Réseau COOP.

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce rapport de recherche a été rendue possible grâce au travail de l'équipe de recherche et du comité de suivi, ainsi qu'au soutien des organisations partenaires du projet, que nous remercions sincèrement pour leur engagement et leur collaboration.

Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance aux repreneurs collectifs, aux cédants, aux accompagnateurs et aux experts qui ont accepté de participer à la collecte de données et de répondre à nos questions de recherche. Leurs témoignages et leurs points de vue ont contribué de manière significative à la compréhension et à l'analyse des différents aspects de la reprise collective dans le secteur agricole.

Partenaire financier : Ce rapport a été réalisé dans le cadre d'un projet de recherche financé par le Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation (PSO), volet 2, du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec. Nous reconnaissons l'importance de ce soutien financier pour la réalisation du projet.

Ce projet est réalisé en collaboration avec le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA)



L'équipe de la Ferme le Rizen

Éditeur

CÉRSÉ, Collège de Rosemont

6400, 16^e Avenue

Montréal (Québec) H1X 1S9

Courriel : cerse@crosemont.qc.ca

Site Web : cerse.crosemont.qc.ca

Mars 2026

Document rédigée sous la coordination du Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenne (CÉRSÉ), centre collégial de transfert de technologie en pratiques sociales novatrices rattaché au Collège de Rosemont - L'usage de ce document est permis conditionnellement au respect des termes de la licence publique *Creative Commons* BY-NC-SA 4.0 International. Pour obtenir une copie de la licence : creativecommons.org

TABLE DES MATIÈRES

POURQUOI EST-IL NÉCESSAIRE DE SOUTENIR LA RELÈVE AGRICOLE?	4
POURQUOI LA REPRISE COLLECTIVE EST-ELLE UN MODE D'ÉTABLISSEMENT INTÉRESSANT POUR LA RELÈVE?	4
PLACE DE LA REPRISE COLLECTIVE DANS LE PORTRAIT DES MODES D'ÉTABLISSEMENT AGRICOLE	5
Contexte	5
Constat	5
Transfert dans le secteur agricole - définitions	6
Caractéristiques des entreprises d'économie sociale en agriculture	6
STATUTS JURIDIQUES D'ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN AGRICULTURE	7
Statut de coopératives de solidarité	7
Statut de coopératives de travailleurs	7
Statut d'OBNL	7
SPÉCIFICITÉS DE LA REPRISE COLLECTIVE EN AGRICULTURE	8
Montage financier conjoint adapté aux projets collectifs	8
Dynamique de groupe et établissement des rôles	8
Gouvernance démocratique et partagée	8
Accompagnement personnalisé et formation	8
Ancrage communautaire	8
PARTICULARITÉS DU PROCESSUS DE TRANSFERT VERS UN COLLECTIF	9
Principaux enjeux de la reprise collective	9
Facteurs influençant la réussite ou l'échec de la reprise collective	10
ÉCOSYSTÈME AGRICOLE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ACCOMPAGNANT LE PROCESSUS DE REPRISE COLLECTIVE	11
Acteurs de l'économie sociale	11

INTRODUCTION

Ce document présente les points saillants du rapport de recherche réalisé dans le cadre du projet « *Innovover pour mieux accompagner et développer la reprise collective des entreprises agricoles* ». Ce projet développé par le Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CÉRSÉ) en collaboration avec le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA) a été financé par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Sept partenaires acteurs de l'écosystème d'accompagnement agricole et d'économie sociale participent à la réalisation de ce projet.

Le contenu du rapport, résumé dans ce document, a été produit en croisant les données issues, d'un côté, des recherches sur le repreneuriat en général et le repreneuriat collectif, et de l'autre, de celles issues du milieu agricole portant sur l'entrepreneuriat collectif en agriculture et le transfert agricole non-apparenté. Étant donné qu'aucune recherche à ce jour n'a traité spécifiquement le repreneuriat collectif comme mode d'établissement en agriculture, l'objectif de cet état des connaissances est de faire dialoguer ces deux univers afin de bénéficier des apports de recherche de la littérature reprenneuriale, mais de l'informer des spécificités propres à la reprise agricole.

Malgré un contexte en apparence favorable à la reprise collective en agriculture, les données statistiques démontrent au contraire la place marginale qu'occupe ce mode de reprise dans le secteur agricole. Le travail de recherche vise à explorer les causes de cette tendance afin de mieux informer et outiller les accompagnateurs de la reprise collective en agriculture, particulièrement les professionnels et experts intervenant dans ce processus. Les points saillants de ce rapport sont présentés ci-après.

POURQUOI EST-IL NÉCESSAIRE DE SOUTENIR LA RELÈVE AGRICOLE ?

Au Québec, l'agriculture fait face à de nombreux défis, notamment :

- **Vieillesse des agriculteurs**
La moyenne d'âge des exploitants agricoles est de 56 ans (MAPAQ, 2023).
- **Diminution de la relève**
Une baisse significative de la proportion d'entreprises agricoles ayant une relève (59 % en 2011 à 54 % en 2021).
- **Absence de planification**
91 % des entreprises agricoles n'ont pas de plan de relève formel.
- **Barrières à l'accès**
La hausse combinée des valeurs foncières (+13,3 % en 2023) et des taux d'intérêts complique l'accès à la propriété pour la relève, surtout non-apparentée.

Ces défis mettent en péril la pérennité des fermes, contribuent à la fermeture de nombreuses entreprises agricoles et exacerbent l'insécurité alimentaire. L'importance d'encourager la relève réside, entre autres, dans le soutien et la promotion de la RC afin de maintenir un tissu agricole dynamique, essentiel à la vitalité économique et sociale des régions rurales.

¹ Danyod, G., Lacasse, M., & Jorro, M. (2022, juillet). *Entreprises d'économie sociale en production agricole*. Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM).

² Théberge, C., Rioux, S., Brassard, M.-J., & Alarie, J. (s. d.). *Portrait des aspirants à l'établissement en région par l'agriculture au Québec (ASPÉRAQ)*. Centre d'innovation sociale en agriculture du Cégep de Victoriaville (CISA).

POURQUOI LA REPRISE COLLECTIVE EST-ELLE UN MODE D'ÉTABLISSEMENT ALTERNATIF POUR LA RELÈVE ?

La reprise collective répond à plusieurs besoins identifiés chez la relève agricole :

- **Accessibilité économique**
Partage des coûts entre plusieurs membres facilite l'accès aux actifs agricoles et réduit les risques financiers.
- **Charge de travail partagée**
Permet de répartir la charge mentale, administrative et physique de l'entreprise, améliorant l'équilibre travail-vie personnelle¹.
- **Alignement avec les valeurs et gouvernance démocratique**
Les jeunes aspirants agriculteurs valorisent des projets basés sur la justice sociale, environnementale, et l'autonomie². Plusieurs choisissent l'entrepreneuriat collectif parce qu'il permet un fonctionnement démocratique et participatif et parce que la structure d'économie sociale favorise la collaboration et l'engagement communautaire³.
- **Accès à du capital de risque**
Les entreprises en économie sociale bénéficient de l'accès à un capital de risque provenant d'une panoplie d'acteurs de la finance solidaire.
- **Pérennisation de l'entreprise**
Ces modèles d'affaires augmentent les chances de survie à long terme des fermes⁴.

³ Bardi, H., Lacasse, M., LeBlanc, J., & Gauthier, V. (2024). *La viabilité des entreprises d'économie sociale en agriculture | Rapport d'étude*. Conseil Québécois de la coopération et de la mutualité.

⁴ *Rapport d'étude—Taux de survie des coopératives*. (2022). Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM).

PLACE DE LA REPRISE COLLECTIVE DANS LE PORTRAIT DES MODES D'ÉTABLISSEMENT AGRICOLE

CONTEXTE

Les acteurs de l'économie sociale constatent un engouement de la relève pour l'entrepreneuriat collectif. Ce constat ressort des rapports publiés au courant des dernières années :

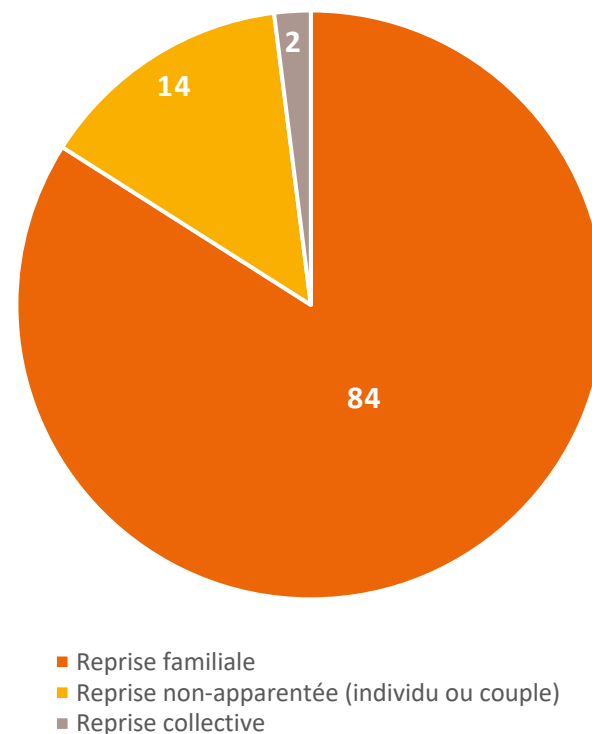
- Le nombre de fermes coopératives aurait plus que doublé au Québec, passant de 24 en 2017 à 53 en 2024 (Danyod et al. 2022 ; Bardi et al., 2024)
- 41 % de la relève agricole s'oriente vers un mode d'établissement alternatif (à la propriété privée unique)
- 22 % de la relève agricole envisagent l'entrepreneuriat collectif et la même proportion de répondants songe à reprendre une ferme existante (Théberge et al., 2021)

Ce mode de reprise reste toutefois marginal. Selon les statistiques du MAPAQ (2023), la coopérative serait le mode de transfert (reprise) le moins habituel. Il représenterait moins de 1 % des cas de transfert familial, 2% des cas de transfert non-apparenté, ainsi que 1% des cas de démarrage d'entreprise pour un total de 1 % pour l'ensemble des modes d'établissement de la relève agricole. (MAPAQ, 2023 : p. 36).

CONSTAT

Alors que l'on constate un écart entre la sous-représentation du repreneuriat agricole collectif au Québec, la volonté de la relève de s'établir en mode collectif et la réalisation de leur projet d'affaires sous forme d'une entreprise d'économie sociale, il apparaît nécessaire

Modalités de reprise dans le secteur agricole
(MAPAQ, 2023)



d'étudier les facteurs et les leviers favorisant ce modèle de reprises ainsi que les obstacles qui peuvent le freiner.

TRANSFERT DANS LE SECTEUR AGRICOLE - DÉFINITIONS

Le transfert d'entreprise (familial ou non apparenté) correspond à une reprise progressive de l'exploitation agricole dans la continuité des activités existantes. Dans ce scénario, l'acquéreur reprend graduellement les responsabilités de gestion, le contrôle, les actifs et la propriété de l'entreprise (MAPAQ, 2023).

- La reprise peut être effectuée en totalité (entreprise et foncier) ou en partie (entreprise seulement), par un membre de la famille du cédant (reprise familiale) ou par une relève autre qu'un membre de la famille (reprise non-apparentée).
- La reprise non-apparentée peut être effectuée par un individu, un couple, des partenaires d'affaires, ou un collectif.
- La reprise collective est une reprise non-apparentée réalisée par un collectif en utilisant le plus souvent un statut juridique de l'économie sociale, donc sous forme d'une coopérative ou d'un OBNL.
- Les repreneurs non-apparentés peuvent être internes à l'entreprise (employés salariés), externes ou mixtes (internes et externes).

CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN AGRICULTURE

Les entreprises d'économie sociale en agriculture se présentent sous la forme de coopératives ou d'OBNL. Elles opèrent leurs activités de production agricole à l'intérieur du cadre de référence de l'économie sociale et de la loi sur les coopératives⁵. Plusieurs statuts existent comme présenté ci-dessous. Les travailleurs peuvent être membres ou non de l'organisation et l'adhésion est volontaire et ouverte (Danyod et al. 2022).

Ces entreprises collectives en agriculture présentent plusieurs caractéristiques :

- Elles sont généralement des entreprises de moyenne taille affichant un chiffre d'affaires moyen se situant autour de 400 000 \$ par année.
- La forme juridique de l'OBNL⁶ semble par ailleurs avoir moins de ressources dédiées que les coopératives, ce qui pourrait expliquer le peu de documentation et d'informations disponibles sur ce type d'entrepreneuriat.
- Elles pratiquent en moyenne plus d'un type de production agricole.
- La majorité d'entre elles opèrent une production légumière.

⁵ <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-67.2>

⁶ Une association dotée de la personnalité juridique ou « association personnifiée » est une personne morale sans but lucratif distincte de ses membres qui « regroupe des individus qui poursuivent, entre autres, un but à caractère national, patriotique, religieux, philanthropique, charitable, scientifique, artistique, social, professionnel, athlétique ou sportif, sans intention de procurer des profits à ses membres ».

⁴ Pour simplifier le vocabulaire, le terme plus courant d'« organisme à but non lucratif » (OBNL) sera utilisé dans la présente publication pour désigner ce type d'entreprise.

STATUTS JURIDIQUES D'ENTREPRISES COLLECTIVES EN AGRICULTURE

STATUT DE COOPÉRATIVES DE TRAVAILLEURS

- Les coopératives de travailleurs en agriculture sont créées par et pour les agriculteurs et agricultrices pour développer leurs emplois.
- Ces fermes sont gérées et promues collectivement par leurs membres travailleurs : agriculteurs et agricultrices, personnel non agricole, etc.
- Il faut au moins trois personnes (membres) pour créer cette forme de coopérative (Bardi et al., 2024).

STATUT DE COOPÉRATIVES DE SOLIDARITÉ

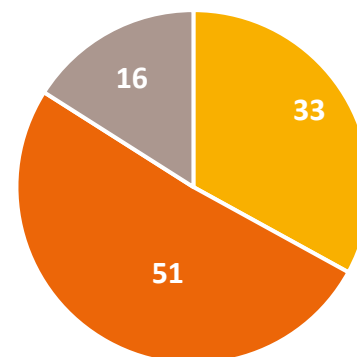
- Le modèle de coopérative de solidarité oblige d'avoir au moins 2 catégories de membres dont un membre de soutien.
- Il permet d'intégrer comme membres de soutien différentes parties prenantes : des agriculteurs et agricultrices, des consommateurs et consommatrices et même des membres représentant la communauté sans rôle direct dans les activités agricoles.
- En prenant part à la gouvernance, toutes ces personnes apportent des perspectives et compétences nouvelles qui enrichissent la prise de décision (Bardi et al., 2024).

STATUT D'OBNL

- Les fermes OBNL adoptent une approche axée sur la mission sociale, en réinvestissant leurs profits dans des initiatives communautaires ou environnementales.
- Elles impliquent des agriculteurs et agricultrices, mais aussi des bénévoles et des partenaires locaux, œuvrant ensemble pour soutenir des pratiques agricoles durables et inclusives. La structure OBNL est un bon choix si un des objectifs principaux de la ferme est de créer un milieu d'insertion socioprofessionnel.
- En effet, les OBNL peuvent être légalement reconnus comme entreprises d'insertion (et recevoir du financement pour cette activité) (Bardi et al., 2024).

Schéma présentant la répartition des fermes en économie sociale en fonction de leur forme juridique (Danyod et al., 2022)

- Coopératives de solidarité
- Coopératives de travailleurs
- OBNL



SPÉCIFICITÉS DE LA REPRISE COLLECTIVE EN AGRICULTURE

MONTAGE FINANCIER ADAPTÉ AUX PROJETS COLLECTIFS

La reprise collective en agriculture se distingue par des besoins financiers complexes, notamment en raison de l'acquisition d'actifs fonciers souvent onéreux. Les collectifs peuvent mobiliser des ressources provenant de plusieurs acteurs, notamment des :

- Programmes gouvernementaux d'aide à la relève agricole ou à l'économie sociale;
- Coopératives financières (ex. capital régional et coopératif Desjardins ; Caisse d'économie solidaire Desjardins) et des fonds des travailleurs (ex. Fonds de solidarité FTQ);
- Fonds de la finance solidaire (ex. Fiducie du Chantier de l'économie sociale ; Réseau d'investissement social du Québec);
- Ententes avec des fiducies d'utilité sociale agricoles permettant de diminuer les coûts liés à l'accès à la terre.

Les fermes en économie sociale doivent souvent développer des modèles d'affaires innovants afin de répondre à la fois aux exigences des bailleurs de fonds et aux besoins des membres. Cela inclut une diversification des revenus et des partenariats communautaires stratégiques.

La complexité du montage financier se traduit souvent par un processus d'accès au financement plus long que pour les formes plus conventionnelles d'entrepreneuriat.

DYNAMIQUE DE GROUPE ET ÉTABLISSEMENT DES RÔLES

La reprise collective demande un travail important sur les dynamiques de groupe, notamment pour assurer la cohabitation harmonieuse des membres du collectif qui habitent dans certains cas sur la ferme. Les outils de communication et de gestion des conflits sont essentiels pour prévenir les tensions internes et favoriser un climat de collaboration.

La répartition des rôles et des responsabilités au sein du collectif est une étape cruciale du processus de reprise collective.

Chaque membre doit pouvoir contribuer en fonction de ses compétences spécifiques (comptabilité, agronomie, logistique, etc.), ce qui optimise la gestion globale de l'entreprise agricole.

GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET PARTAGÉE

L'un des éléments fondamentaux du processus de reprise collective en agriculture réside dans la mise en place d'une gouvernance collaborative. Contrairement à la reprise individuelle ou familiale, la gouvernance collective repose sur la participation active de tous les membres au processus de prise de décisions stratégiques et opérationnelles. Ce mode de gestion implique un temps d'apprentissage collectif important afin d'établir des processus de travail efficaces et consensuels.

Des outils de gouvernance, comme les assemblées générales, les comités spécialisés et les chartes de fonctionnement, permettent d'assurer une équité dans la prise de décision et de structurer les dynamiques de groupe. Ces outils doivent être adaptés au contexte spécifique de chaque projet collectif (Four et al., 2019).

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET FORMATION

Le processus de reprise collective nécessite un accompagnement adapté aux besoins spécifiques des collectifs agricoles. Cet accompagnement peut être assuré par des organismes spécialisés en économie sociale, des coopératives d'agriculteurs ou des consultants en transfert d'entreprises.

La formation des membres dans des domaines variés (gestion d'entreprise, communication interpersonnelle, gouvernance démocratique) est essentielle pour assurer la pérennité du projet.

ANCRAGE COMMUNAUTAIRE

Les projets collectifs en agriculture sont souvent ancrés dans leur territoire. Cet ancrage se traduit par des partenariats avec des organisations locales, des circuits courts de commercialisation et des projets d'éducation communautaire.

En impliquant la communauté dans le projet, les collectifs peuvent bénéficier d'un soutien accru et renforcer leur légitimité locale, ce qui contribue à la réussite du projet.

PARTICULARITÉS DU PROCESSUS DE TRANSFERT VERS UN COLLECTIF

PRINCIPAUX ENJEUX DE LA REPRISE COLLECTIVE

ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

Le manque d'accompagnement professionnel dédié, la faiblesse du maillage entre les acteurs de l'économie sociale et ceux du milieu agricole, les honoraires professionnels onéreux, la complexité et la méconnaissance du transfert collectif par les intervenants, de même que le manque d'informations et de ressources disponibles sur les aspects financiers, fiscaux, légaux et opérationnels liés aux entreprises collectives en agriculture font obstacle au succès du processus de reprise collective en agriculture.

ACCÈS AU FINANCEMENT

L'accès aux programmes de financement est difficile pour les repreneurs collectifs. La méconnaissance de ces modèles par les financeurs de même que l'inadéquation des logiques financières et des programmes de financement agricole avec le fonctionnement de l'économie sociale posent souvent des embûches supplémentaires à l'obtention de financement et de subventions. En conséquence, la capitalisation de départ nécessite souvent des contributions substantielles de la part des membres. Aussi, les montages financiers solidaires (conjointes) nécessitent du temps afin de permettre la concertation des acteurs, ceci peut ralentir le processus de transfert.

ADMINISTRATION ET COMPTABILITÉ

La lenteur des processus administratifs, la méconnaissance des outils fiscaux et l'absence de produits d'assurance adaptés à l'entrepreneuriat collectif complexifie les démarches de transfert.

PLANIFICATION DE LA RETRAITE

La planification de la retraite en économie sociale nécessite que les coopérateurs et coopératrices puissent dégager suffisamment d'épargne pour constituer un fonds de retraite étant donné qu'ils ne peuvent pas financer leur retraite par la vente de la terre selon le modèle conventionnel. Sur le plan économique, la coopérative est avantageuse si les gains qu'elle n'obtient en n'ayant pas à financer la terre sont au moins équivalents à la croissance de la valeur foncière.

ACCÈS À L'INFORMATION ET CHOIX DU CADRE JURIDIQUE

L'accès à des informations claires et pertinentes permettant aux entrepreneurs agricoles de prendre des décisions éclairées concernant notamment le choix de leur structure juridique et le type de membership approprié est un enjeu de taille. Ces choix doivent être adaptés à leurs besoins et doivent leur permettre d'aligner leur modèle d'affaire avec les sources de financement disponibles.

MANQUE DE RÉFÉRENCES ET DE MODÈLES EXISTANTS

Le fait qu'il existe peu de modèles de référence et de cas de réussite éprouvés rend l'accompagnement à la reprise collective agricole encore plus complexe.

FACTEURS INFLUENÇANT LA RÉUSSITE OU L'ÉCHEC DE LA REPRISE COLLECTIVE EN AGRICULTURE

PLANIFICATION PRÉCOCE

Un plan de transfert clair ainsi que la formalisation des ententes négociées augmentent les chances de réussite et facilite la collaboration des parties prenantes.

SAVOIRS-ÊTRES

La capacité d'établir une relation de confiance, de montrer de l'ouverture et de la flexibilité, est un facteur de succès pour les cédants comme pour les repreneurs. De même, les conflits conjugaux ou familiaux semblent être souvent une source d'échec du processus de reprise.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Bien délimiter les rôles et responsabilités de chacun est impératif afin de permettre à chacun d'exercer son leadership à l'intérieur d'un périmètre d'autonomie clair. Le partage des responsabilités lors des périodes de coexploitation est un facteur commun d'échec au transfert. Il semble fréquent pour les repreneurs de ne pas posséder suffisamment de compétences managériales et administratives.

GOVERNANCE PARTICIPATIVE

Une prise de décision efficace est cruciale pour les structures collectives. Le manque de ressources et de connaissances en lien avec la gouvernance collective pose fréquemment un frein au processus de transfert.

CULTURE ORGANISATIONNELLE

Les repreneurs pourraient bénéficier de ressources d'accompagnement pour les guider vers l'établissement d'une vision commune et de façons de faire partager.

VIABILITÉ ÉCONOMIQUE

Une entreprise viable permet d'assurer un revenu aux repreneurs et d'accroître sa résilience au-delà du transfert. Cette viabilité facilite également la réalisation d'un montage financier.

ANCRAGE COMMUNAUTAIRE

Les fermes en économie sociale, notamment les OBNL⁷ et coop de solidarité, portent souvent une mission d'intérêt socio-écologique pour la communauté. L'ancrage communautaire de ces fermes peut favoriser l'adhésion et le soutien des populations locales au projet, contribuant à la résilience de l'entreprise.

⁷ La ferme OBNL La Dérive, située au Bic sur la Fiducie d'utilité sociale agroécologique (FUSA) Sageterre, possède un ancrage communautaire fort. La ferme produit des légumes à prix abordables pour les gens de la communauté, notamment avec le soutien de programmes de parrainage de la Caisse Desjardins locale et d'OBNL de Rimouski. Près d'un tiers de sa production est destinée à des organismes de bienfaisance. Tout au long de la saison de production, la ferme bénéficie de la présence de bénévoles et de stagiaires. Des

corvées de bénévoles sont organisées ponctuellement, qui donnent lieu à des événements festifs et rassembleurs. https://cosmoss.qc.ca/images/Upload/bas-saint-laurent/documentation/saines_habitudes_de_vie/fiche-sapt/ferme-de-la-derive-cosmoss.pdf

ÉCOSYSTEME AGRICOLE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ACCOMPAGNANT LE PROCESSUS DE REPRISE COLLECTIVE

ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Une revue des accompagnateurs du milieu de l'économie sociale laisse percevoir qu'il existe un réseau d'acteurs possédant l'habitude de travailler de façon concertée pour soutenir la reprise collective. Certains d'entre eux, comme le Réseau COOP, la Coopérative de développement régionale du Québec (CDRQ) et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) semblent développer des relations de partenariat avec les acteurs agricoles pour la mise en place de projets d'entrepreneuriat et de repreneuriat collectif. Cependant, il semble que peu d'outils et d'accompagnement existent pour les OBNL comparativement aux coopératives. Les acteurs de la finance solidaire possèdent par ailleurs des programmes dédiés à l'entrepreneuriat collectif. Il serait intéressant de comprendre dans quelle mesure ces programmes sont disponibles aux acteurs du milieu agricole.

ACTEURS AGRICOLES

Par ailleurs, le recensement des acteurs agricoles accompagnant le transfert de fermes laisse sous-entendre que seulement un nombre restreint d'entre eux présentent une offre de services orientée vers les repreneurs collectifs. La plupart d'entre eux s'adressent spécifiquement à la relève familiale, consacrant peu de ressources aux différentes modalités de reprises non-apparentées. Parmi ceux qui s'y intéressent, il serait intéressant de savoir dans quelle proportion ils ont développé des habitudes de concertation avec les acteurs du milieu de l'économie sociale.

VISIBILITÉ ACCORDÉE À LA REPRISE COLLECTIVE

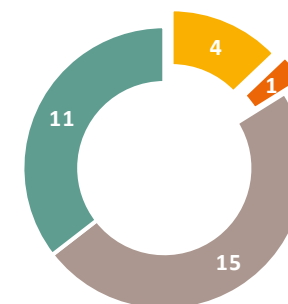
Parmi les 31 acteurs recensés, 5 seulement visibilisent le phénomène de la reprise collective en agriculture. En analysant l'information disponible sur leurs site web, nous avons remarqué que le Réseau COOP, le CQCM, la CDRQ, le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec

(CRAAQ), et le Centre d'écocitoyenneté et responsabilité sociale (CÉRSÉ) offrent de la visibilité, de l'information ou des options d'accompagnement aux repreneurs collectifs. La plupart des accompagnateurs s'adressent plutôt aux repreneurs apparentés ou non apparentés, mais non collectifs. Seulement un seul provient du milieu agricole.

Ce portrait des acteurs adressant la reprise collective sur leurs site web démontre que sur les 31 acteurs recensés, seulement 5 visibilisent la reprise collective en agriculture. Sur ce nombre, 4 proviennent du milieu de l'économie sociale et 1 seulement provient du milieu agricole. Notons que la recherche démontre que le manque de visibilité, de connaissances et d'outils dédiés à l'accompagnement de la reprise collective pose un frein majeur à l'accomplissement du processus. (Four et al., 2019 ; Danyod et al., 2022 ; Konate et al., 2023)

Acteurs adressant la reprise collective sur leur site-web

- Acteurs de l'ÉSS faisant mention de la RC
- Acteurs du milieu agricole faisant mention de la RC
- Acteurs de l'ÉSS qui ne font pas mention de la RC



En somme, la revue des acteurs met en exergue le fait que la reprise collective n'obtient que très peu de soutien dédié et de visibilité de la part des acteurs de l'économie sociale et de ceux du milieu agricole. Il semblerait que plusieurs acteurs interviennent nécessairement pour soutenir la reprise collective en agriculture sans toutefois posséder d'outils dédiés ou un niveau de connaissance affirmé. C'est notamment le cas des conseillers du MAPAQ, de l'Union des producteurs agricoles (UPA), de la Financière agricole du Québec (FADC), ou encore des Centres locaux de développement (CLD) qui sont des acteurs incontournables pour les projets d'entrepreneuriat agricole, mais leurs site-web ne fait aucune mention de l'entrepreneuriat ou du repreneuriat collectif. Il est probable que, n'ayant pas connaissance des spécificités de ce type de reprise, ces acteurs ne soient pas en mesure de bien outiller les repreneurs et les autres professionnels qui interviennent dans le processus de reprise collectives (notaires, avocats, fiscalistes, ...).

CONCLUSION

La reprise collective en agriculture est un mode d'établissement qui comporte plusieurs avantages pour la relève agricole du fait qu'elle semble particulièrement alignée avec leurs besoins et aspirations en plus d'adresser plusieurs défis sociétaux de notre époque. Elle permet, entre autres, pour les repreneurs de se lancer en agriculture en bénéficiant de l'enracinement d'une entreprise déjà existante, mais d'une façon qui leur permet également de se doter de conditions de travail et d'un cadre de vie plus aligné avec leurs besoins et aspirations. Par exemple, la reprise collective, sous forme de coopératives ou d'OBNL, permet une meilleure répartition de la charge mentale et financière de la ferme. Elle donne également accès à des horaires de travail plus réguliers en plus d'ancrer le travail dans un horizon de sens et des valeurs partagées.

Cependant, malgré le contexte en apparence favorable, la reprise collective demeure un phénomène relativement marginal. Le croisement des recherches sur le repreneuriat en général, le repreneuriat collectif, l'entrepreneuriat collectif en agriculture et la reprise non-apparentée en agriculture relève plusieurs facteurs favorisant et obstacles à la réussite du processus. Les recherches révèlent les difficultés d'accès aux capitaux pour les entreprises d'économie sociale en agriculture, de même qu'un besoin d'accompagnement et d'outils dédiés afin de mieux affronter les défis de gouvernance, de gestion ou de fiscalité propres à ce type de reprise. Le processus de reprise est par ailleurs financièrement et émotionnellement impliquant. Cela peut faire émerger des enjeux interpersonnels entre les parties prenantes. Il apparaît nécessaire de comprendre les difficultés auxquelles peuvent faire face les cédants et les repreneurs en plus de fournir des outils et des ressources permettant de mieux cadrer le déroulement de certains processus clés. En somme, ces facteurs doivent être adressés par les acteurs accompagnant la reprise collective en agriculture afin de bien informer et outiller les repreneurs. Cependant, une revue des acteurs de l'économie sociale et de la relève agricole accompagnant le processus de transfert démontre un manque de

visibilité, d'outils et de maillage faisant obstacles à la valorisation et au support de la reprise collective par rapport aux autres modes d'établissement agricole.



Les trois membres travailleurs de la Ferme Trotteuse Coop.